

BULLETIN
RÉGION NO
NORD-OUEST DU QUÉBEC

1980

À QUOI SERT LA "CONFÉRENCE DES SERVICES GÉNÉRAUX"???

Vous êtes au courant que chaque année se tient à New York, au mois d'avril une Conférence des Services Généraux, conférence qui dure une semaine et à laquelle assistent tous les délégués, les syndics et les représentants des Services Mondiaux, de la Vigne et des Publications, A.A.

Le but de cette Conférence est de préserver et de sauvegarder nos douze Traditions. À cette fin, tous les participants prennent part à des "panels" où sont étudiés ce qui s'est passé dans A.A., ce qui s'y passe et ce qui pourrait s'y passer.

Tous groupes font part à leur membre de district de leurs demandes concernant A.A., dans son ensemble, par leur représentant des Services Généraux. Les membres de District apportent ces demandes au comité Régional et plus particulièrement à leur délégué. Ce dernier, lorsqu'il assiste à la Conférence, fait part de ces demandes qui sont ensuite étudiées.

À son retour, le délégué est tenu de convoquer, dans le plus bref délai possible, une assemblée plénière de tous les R.S.G., de sa Région, afin de leur faire connaître les sujets qui ont été discutés lors de la Conférence de même que des décisions qui y ont été prises.

Le R.S.G., qui est le représentant de la conscience de son groupe se doit d'assister à cette assemblée plénière afin d'être en mesure de rendre compte à son groupe des résultats de cette Conférence....

RESPONSABILITÉ -- DISPONIBILITÉ

Ce sont là deux mots qui reviennent dans les assemblées A.A., surtout au niveau des services. En voici une définition:

Responsabilité: accomplissement de son engagement vis à vis la communauté.

Disponibilité: disposition d'une partie de son temps au service de la communauté.

Ces deux définitions ont trois points en commun:

I- La communauté, ce qui dans notre cas signifie A.A., et par conséquent l'alcoolique qui souffre. Cette entité "l'alcoolique qui souffre" ne comprend pas seulement le nouveau et le renouveau, mais également tout membre (peu importe le nombre d'années de sobriété) et aussi celui qui ne connaît pas encore A.A.. Il ne faut pas l'oublier. Notre comportement à l'extérieur de A.A., au travail, dans la vie familiale et sociale influence notre retourage à notre insu. "TRAITEZ PLUTÔT QUE LA RECLAME".

2- NON ENGAGEMENT ET NON TEMPS. C'est de moi qu'il s'agit et non pas de mon voisin. Alors, si le "moi" est impliqué, il y est nécessairement question de la liberté. Je suis toujours libre de dire "non" dans A.A. et ailleurs. Il faut cependant que je sois logique avec moi-même. Jveux sincèrement être abstinant de boisson et sobre dans tous les domaines de ma vie. J'accepte de faire des efforts et de mettre en pratique les 12 étapes au meilleur de ma connaissance, car A.A. dit: "Nous avons rarement vu faillir à la tâche, etc.". Dans ce mode de vie il est dit: "Nous avons alors essayé de transmettre de message". Il n'est dit nulle part: " Uniquement en donnant mon message dans les groupe". C'est plus que cela, beaucoup plus. C'est à moi de décider de quelle façon.

3- ACCOMPLISSEMENT ET DISPOSITION. Ces deux mots impliquent l'action. Pour que ma sobriété soit bonne, elle se doit d'être active et non passive. Pour mettre en pratique les 12 étapes, je dois agir. Onze des douze étapes utilisent le verbe avoir, qui est un verbe d'action. Une seul utilise le verbe être, c'est la deuxième, alors que je subis la notion de L'Être Suprême, face aux action que j'ai posées et à leurs résultats. De l'action, toujours de l'action.

Pour que je me sente bien, que je fonctionne, je dois agir. En étant responsable et disponible, j'agis pour le bien et le bon fonctionnement de A.A., que ce soit au niveau du groupe, du District ou de la Région.

LE PARTAGE

Le partage avec l'alcoolique qui souffre encore, peut se faire de différentes façons et en différents endroits, mais il ne faut pas oublier que si nous sommes sobres aujourd'hui, que ce soit d'un ou plusieurs 24 hrs, c'est parce que la main de A.A. était présente pour nous à un moment donné et d'une façon donnée.

Sommes nous réellement reconnaissant à A.A., pour ce que nous avons reçu ??
 Faisons-nous notre part pour aider l'alcoolique au sein de notre groupe ???
 Y prenons-nous des charges??? Accueillons-nous les nouveaux et les autres ???
 Partageons-nous avec les nouveaux et les autres????

Au niveau du District, participons-nous aux différents comités qui ont besoin de notre aide???? La 12ème étape???? L'Information publique???? La littérature??? Le congrès???? La Vigne????

Cessons de dire: "Je ne pourrai jamais remettre à A.A., tout ce que j'ai reçu" et prouvons le plutôt en étant responsable et disponible pour que la Main de A.A. soit toujours présente pour aider l'alcoolique qui souffre, et ainsi remettre un peu le ce que j'ai reçu.....

L'AUTONOMIE D'UN GROUPE

Notre 4ème Tradition dit: "Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur des sujets touchant d'autres groupes ou le mouvement A.A., en entier".

Jusqu'où va et jusqu'où peut aller l'autonomie d'un groupe ???

Inventons un exemple. Dans Bonheurville, il existe un groupe qui tient ses assemblées le mardi soir à 21.00 hres au 100 rue de L'Amitié . C'est un groupe ouvert.

Dans cette ville, une douzaine de membres (dont quelques-uns du groupe mentionné plus haut) décident d'ouvrir un nouveau groupe. Pour ce faire, ils se réunissent 3 ou 4 fois ensemble, pour établir une éthique de groupe, se nommer un R.S.G., un secrétaire, un trésorier, un représentant de 12ème, etc... avant d'ouvrir officiellement leur groupe.

Lors de ces assemblées, ils décident que le groupe sera "ouvert", que le secrétaire et le trésorier seront nommés pour six mois, qu'il y aura un comité d'accueil permanent, etc. Tout cela est très bien, sauf une omission sur laquelle on reviendra. Lors de la dernière de leurs assemblées, ils décident que les assemblées se tiendront au 97 rue de L'Amitié à 21 hres, le mardi.

Un groupe, de par son autonomie, a le droit de choisir l'endroit, l'heure et le jour de ses assemblées, mais dans le cas inventé ici, est-ce que ce groupe est vraiment autonome de choisir cet endroit, ce jour et cette heure?

Ce cas inventé en est probablement un où il faut accoler à l'autonomie de groupe de mot "SAUF" inclus dans la 4ème Tradition.

Ceci n'est qu'un exemple où l'autonomie du groupe est restreinte et il y en a certainement beaucoup d'autres.

Lors d'une prochaine assemblée d'affaires des membres de groupe, pourquoi ne pas étudier si votre groupe dépasse les limites de son autonomie garantie par les Traditions ???

Il pourrait bien y avoir des surprises.....car il ne faut pas oublier que le mot "SAUF", qui n'est pas une simple parure dans dans la phrase.

L'omission mentionnée plus haut, c'est que les membres, lors de leurs assemblées de formation du groupe, auraient du inviter le membre de sous-district ou de District, selon le cas, à assister à ces assemblées, justement pour les empêcher de peut-être commettre des erreurs, en leur expliquant pourquoi.